



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.5 et 3.11

**Numéro de la demande :** 2022-3808  
**Demande :** Modifications de l'étiquette d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles et cultures de rotation/délai avant la plantation  
**Produit :** Herbicide Lontrel XC  
**Numéro d'homologation :** 32795  
**Principe actif (p.a.) :** Clopyralide, présent sous forme d'acide, ou de sel  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3495077

### But de la demande

La présente demande visait à modifier l'étiquette de l'herbicide Lontrel XC afin d'ajouter une nouvelle mauvaise herbe, le soja spontané, une nouvelle culture de rotation, le tournesol, ainsi qu'un nouveau stade d'application pour le rutabaga.

### Évaluation des caractéristiques chimiques et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation environnementale n'était requise dans le cadre de la présente demande.

### Évaluations sanitaires

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de clopyralide dans les rutabagas, les canneberges ou les tournesols en rotation n'a été soumise pour étayer les modifications de l'étiquette de l'herbicide Lontrel XC. Dans le cadre de cette demande, les données précédemment examinées provenant d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans/sur les rutabagas et les canneberges ont été réévaluées. En outre, une étude avec essais de rotation de cultures en milieu clos (haricots verts, laitue, navet et blé) a fait l'objet d'une réévaluation visant à déterminer la présence potentielle de résidus dans les tournesols en rotation.

D'après cette évaluation, les résidus de clopyralide ne devraient pas être supérieurs à ceux associés aux utilisations actuellement homologuées, et se situeront dans les limites maximales de résidus (LMR) établies. Par conséquent, l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de clopyralide ne devrait pas augmenter et ne posera de risque sanitaire préoccupant pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique ou professionnelle n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation de la valeur

L'extension du profil d'emploi sur l'étiquette de l'herbicide Lontrel XC pour ajouter l'allégation de suppression du soja spontané offre aux producteurs une possibilité supplémentaire pour la suppression de cette mauvaise herbe annuelle à feuilles larges. L'ajout du tournesol comme culture de rotation offre aux producteurs une possibilité supplémentaire de rotation des cultures. L'ajout du stade de développement foliaire du rutabaga aide les producteurs à déterminer une fenêtre d'application précise pour cette culture.

Les renseignements sur la valeur soumis pour examen comprenaient une justification scientifique, une homologation précédente et des renseignements sur les antécédents d'utilisation aux États-Unis. Les renseignements fournis ont démontré qu'un traitement de postlevée avec l'herbicide Lontrel XC devrait permettre de supprimer le soja spontané de manière acceptable et que les tournesols peuvent être plantés en toute sécurité dix mois après l'application.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé son évaluation des renseignements fournis et les juge acceptables pour modifier l'étiquette de l'herbicide Lontrel XC.

## **Références**

### **Numéro de document de l'ARLA Référence**

3382535 2022, 10.2 Part 10 Rationale, DACO: 10.2

3382536 2022, 10.2.4 Corteva Lontrel XC Use history, DACO: 10.2.4

**© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9